

# COMMUNE DE SAINT LAURENT LES TOURS

## Compte-rendu du Conseil Municipal

Lundi 21 décembre 2015 à 18h

-----

**Présents** : Mr Pascal Lagarrigue – Maire

Mmes Mrs Christiane Labrousse, Stéphanie Roussies, Maurice Eyzat, Julien Boris adjoints  
Mmes Delphine Audoin, Muriel Cazard, Sonia Soulhol  
Mrs Daniel Mack, Laurent Raffy, Willy Tchaghtchougha

Excusées représentées : Mme Isabelle Tersou par Mme Stéphanie Roussies

Mme Nathalie Brunet par Mme Muriel Cazard

Mme Patricia Lamagat par Mr Pascal Lagarrigue

Excusé : Mr Firmin Ferrandery

Secrétaire de séance : Mme Sonia Soulhol

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 novembre 2015
- Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires
- Attribution des subventions 2015
- Reversement de la caution suite au départ de M. et Mme ACEVEDO Jean-Christophe
- Service assainissement
  - Tarifs 2016
  - État des non-valeurs : délibération à prendre
- Ramassage des déchets verts et encombrants pour l'année 2016
- Organisation du Cinquantenaire de la Mort de Jean Lurçat
- Questions diverses

Avant d'ouvrir la séance, il est proposé de rajouter à l'ordre du jour :

- Une décision modificative à prendre sur le budget de la commune
- Une demande d'avis du syndicat AEP BRETENOUX-ST-CERE pour l'adhésion des communes de Biars-sur-Cère et de Gagnac-sur-Cère.

**Avis favorable à l'unanimité.**

### ● 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU C.M. du 24 novembre 2015

Le compte-rendu du 24 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire informe que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale a fait l'objet de 11 demandes d'éclatement des intercommunalités actuelles dont 9 sur le pôle de St-Céré.

### ● 2. PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les communes extérieures participent aux frais de fonctionnement de l'école pour les enfants de leur commune scolarisés en classe de maternelle et de primaire. Depuis la rentrée 2014, le montant de la participation a été reconsidéré en tenant compte de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. La commission des finances, réunie le 8 décembre 2015, a affiné son calcul en dissociant les dépenses obligatoires des dépenses ne rentrant pas dans le champ d'application.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- fixer pour l'année scolaire 2015/2016 la participation des communes de résidence aux charges de fonctionnement à hauteur des frais réels calculés :
  - 858 € par enfant pour les écoles maternelles
  - 768 € par enfant pour les écoles primaires.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

- **3. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2015**

La commission des finances, réunie le 8 décembre, propose d'attribuer les subventions suivantes :

- Association des parents d'élèves St-Laurent : 1 500 €
- Comité des fêtes : 1 500 €
- Société de chasse : 200 € (1 contre et 1 abstention)  
Une demande d'organiser au minimum une manifestation dans l'année sera faite auprès de cette association.
- Association de pétanque : 350 €
- France Adot : 200 €
- Chambre des métiers du Lot : 200 € (1 abstention)
- St-Céré rugby : 700 €
- Ecole de rugby de St-Céré : 700 €
- Les Effilochés : 300 €
- Soleil du Pré d'Aubié de St-Céré : 200 € (en attente de pièce complémentaire)

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable.*

- **4. REVERSEMENT DE LA CAUTION SUITE AU DÉPART DE M. ET MME ACEVEDO JEAN-CHRISTOPHE**

M. et Mme Acévédo Jean-Christophe ont quitté le logement de l'école le 10 septembre 2015. Aucune dégradation n'ayant été constatée lors de l'état des lieux, il convient de leur reverser la somme de 500 €, correspondant à la caution versée à leur arrivée le 01/08/2011.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

- **5. SERVICE ASSAINISSEMENT**

- **Tarifs actuels en vigueur :**

Abonnement annuel : 74 €

Prix du m<sup>3</sup> : 0,91 €/m<sup>3</sup>

Redevance modernisation réseau Agence de l'Eau Adour Garonne : 0,235 €.

Il est proposé de maintenir le forfait à 74 € et d'augmenter le prix du m<sup>3</sup> de 0,02 €, ce qui le porterait à 0,93 €.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

- **État des non-valeurs**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la réception de la Trésorerie d'un état de présentation en non-valeurs pour le budget assainissement. La demande d'admission en non-valeurs concerne de petits reliquats ne pouvant faire l'objet de poursuites.

Ces recettes ne pouvant être recouvrées, il convient de les annuler pour un montant total de 9,11 €.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

- **6. RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS ET ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2016**

Monsieur le Maire rappelle que le ramassage des déchets verts a été repris en 2015 par les agents techniques, contrairement à l'année dernière où la collecte avait été effectuée par une entreprise privée. Pour 2016, il est proposé de maintenir ce service gratuit de ramassage des déchets verts et des encombrants par les agents techniques.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*



## • 7. ORGANISATION DU CINQUANTENAIRE DE LA MORT DE JEAN LURÇAT

A l'invitation de M. le Maire, Mme Emmanuelle Lanskoj, présidente de l'association « les Amis de Jean Lurçat » est venue présenter le projet de commémoration du cinquantenaire de la mort de Jean Lurçat.

Le Lot, et St-Laurent-les-Tours en particulier, lui étaient très chers. Il serait intéressant d'ouvrir l'année commémorative dans la commune où il repose.

Mme Lanskoj propose un dépôt de gerbe sur la tombe de l'artiste ainsi qu'un vin d'honneur offert par la municipalité aux personnalités et habitants de St-Laurent-les-Tours qui souhaiteraient lui rendre hommage. Quelques souvenirs de Jean Lurçat dont la tapisserie qui avait été posé sur son cercueil, des photos et des souvenirs seront exposés dans le foyer rural.

Mme Lanskoj souhaite que cette cérémonie soit la plus simple possible, à l'image de Jean Lurçat. Le conseil émet un avis favorable à cette demande.

## • 8. BUDGET COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE

Afin de terminer de mandater les dernières factures afférentes à la construction de la halle couverte, il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires à hauteur de 5 700 €.

Un virement de crédit est proposé du programme 216 (voirie 2015) vers l'opération 179 (foyer rural).

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

## • 9. DEMANDE DU SYNDICAT AEP BRETENOUX/ST CERE

Monsieur le Maire fait part de la demande d'adhésion des communes de Biars-sur-Cère et de Gagnac-sur-Cère au Syndicat Mixte AEP de Bretenoux-St-Céré afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de ces deux collectivités.

Les communes du syndicat doivent se prononcer dans un délai de 3 mois.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

## • QUESTIONS DIVERSES

### - Illuminations Zone Actipole les Tours

Monsieur le Maire fait part de la demande de plusieurs commerçants de la Zone Actipole les Tours sollicitant la mise en place d'un éclairage pour les fêtes de fin d'année. Une rencontre avec les représentants de la zone d'activités est à programmer afin d'organiser les illuminations pour l'année 2016.

### - Rond-point de l'Europe : installation du Coq

La sculpture du coq a été mise en place par les agents techniques avec l'aide de M. David Bargues. L'aménagement du rond point sera terminé en début d'année 2016.

### - Vœux de la municipalité

Il est proposé de reconduire en 2016 l'invitation faite à l'ensemble de la population pour les vœux de la nouvelle année. Les nombreuses manifestations de début d'année ne permettent pas d'arrêter de date à ce jour.

Fin de séance : 20h50.

Vu le Maire,

Pascal Lagarrigue

